

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2016

L'an deux mille seize, le quinze mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., E. CONSONNI, DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., F. LETOURNEUX, LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Aurélie CANET donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Fabienne LETOURNEUX

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 est approuvé.

1° - **PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015** :

- - Commune
- - Assainissement

Tous deux présentent des excédents globaux. *(Voir documents joints)*

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, ne pouvant être juge et partie.
Le Compte Administratif est présenté par le Doyen de l'Assemblée Communale.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **COMMUNE** :

Le Compte Administratif est présenté par le doyen de l'Assemblée, M. Michel LUILLIER.

Solde d'exécution 2015 :

Fonctionnement :

Dépenses :	2 023 460,32 €	} ≠ positive de : + 795 920,26 €
Recettes :	2 819 380,58 €	

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Investissement :

Dépenses :	635 349,17 €	} ≠ positive de : + 1 007 623,23 €
Recettes :	1 642 972,40 €	

Résultat de clôture du Compte Administratif 2015 :

Investissement :	637 462,45 €
Fonctionnement :	2 888 751,88 €

Affectation du résultat :

Restes à réaliser :

Dépenses :	1 381 002,11 €	} ≠ négative de : - 1 358 882,11 €
Recettes :	22 120,00 €	

Investissement – Recettes :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 637 462,45 €
Article 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 358 882,11 €

Fonctionnement – Recettes :

Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 529 869,77 € (2 888 751,88 € - 1 358 882,11 €)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité soit par 18 voix.

- ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif est présenté par le doyen de l'Assemblée, M. Michel LUILIER

Solde d'exécution 2015 :

Exploitation :

Dépenses :	95 217,63 €	} ≠ négative de : - 15 021,73 €
Recettes :	80 195,90 €	

Résultat de clôture du Compte Administratif 2015 :

Exploitation :	108 918,06 €
Investissement :	603 027,60 €

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL : (suite)

Affectation du résultat 2015 :

Investissement - Recettes :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 603 027,60 €

Exploitation – Recettes :

Article 002 « Excédent d'exploitation 2015 constaté » : 108 918,06 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2015 Assainissement est voté à l'unanimité du Conseil Municipal soit 18 voix.

2° - ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC (5^e catégorie) : (Délib. n° 2)

Classement des E.R.P. (suivant Mémento du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe).

Les ERP sont classés par groupe et catégorie d'après l'effectif admissible du public et du personnel. L'effectif est déterminé à partir d'un calcul théorique issu de la réglementation, tout autre mode de détermination étant exclu (par exemple : constat d'huissier ou décompte selon la fréquentation réellement constatée).

Potentiel d'accueil	Catégorie	Groupe
plus de 1 500 personnes	1 ^{ère}	1 ^{er}
de 701 à 1 500 personnes	2 ^{ème}	
de 301 à 700 personnes	3 ^{ème}	
du seuil de classement à 300 personnes	4 ^{ème}	
au-dessous du seuil du 1 ^{er} groupe	5 ^{ème}	2 ^{ème}

Les établissements sont classés en types selon la nature de leur exploitation (art. GN1 du règlement de sécurité) :

établissements installés dans un bâtiment	J	structures d'accueil pour personnes âgées en handicapées
	L	salles d'auditions, de conférence, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
	M	magasins de vente, centres commerciaux
	N	restaurants et débits de boissons
	O	hôtels, pensions de famille et autres établissements d'hébergement
	P	salles de danse et salles de jeux
	R	établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
	S	bibliothèques, centres de documentation
	T	salles d'exposition
	U	établissements sanitaires
	V	établissements de culte
	W	administrations, banques, bureaux
	X	établissements sportifs couverts
Y	musées	
établissements spéciaux	PA	établissements de plein air
	CTS	chapiteaux, tentes et structures
	SG	structures gonflables
	PS	parcs de stationnement couverts
	GA	gares
	OA	hôtels-restaurants d'altitude
EF	établissements flottants	
REF	refuges de montagne	

Ce soir, un calendrier des travaux doit être déterminé. C'est la même opération que vous aviez faite pour les Établissements hors 5^e catégorie.

Établissement	Coût prévisionnel TTC
Mairie	33 724,40 €
Restaurant Scolaire	6 364,72 €
Salle de réunion (Anc. Percept.)	895,08 €
École de Musique	2 918,69 €
Vestiaires Football	3 048,28 €
École Maternelle	2 701,40 €
École Primaire	28 781,68 €
Structure Périscolaire	1 632,72 €
Toilettes Publiques (Cimetière)	644,52 €
Toilettes Publiques (Cour Nationale)	2 501,80 €
Toilettes Publiques (Pl. J. Moulin)	1 927,80 €
Toilettes Publiques (Bd de la Gare)	3 281,60 €
TOTAL	88 422,69 €

La Commission des Finances a retenu 2 opérations qui seront subventionnées par l'État (*D.E.T.R. (Dotation État aux Territoires Ruraux) – entre 30 et 50 % de subvention*) :

⇒ Le « **Restaurant Scolaire** » : **76 300,22 € TTC** dont accessibilité 6 364,72 € TTC arrondi à **6 365,00 €**. A ce devis manque le devis isolation, qui devra être ajouté.

⇒ La « **Maison des Associations** » : **80 000 € TTC** dont accessibilité 26 900,00 € TTC. A ce devis manque le devis isolation, qui devra être ajouté.

Pour passer la « Maison des Associations » en dotation cette année nous devons modifier légèrement notre programmation des ERP hors 5^e catégorie.

Prévue en 2017, elle doit être avancée juridiquement en 2016 sachant que les travaux doivent être réalisés dans les deux ans donc qu'ils peuvent ne pas peser sur le Budget 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les travaux doivent être réalisés dans les trois ans avec possibilité d'aller jusqu'à 6 ans (avec dérogation). Ces travaux sont dans l'ensemble prévus en régie.

Le Conseil Municipal après avoir ouï les informations données par le Maire, arrête le calendrier suivant :

Année 1 (2016) :

Restaurant scolaire	6 364,72 € TTC
École Maternelle	2 701,40 € TTC
École de Musique	2 918,69 € TTC
Structure Périscolaire	1 632,72 € TTC

Total pour l'année 2016 : 13 617,53 € TTC

Année 2 (2017) :

Salle de réunion (<i>ancienne perception</i>)	895,08 € TTC
Toilettes Publiques	
* Cimetière	644,52 € TTC
* Cour Nationale	2 501,80 € TTC
* Place Jean-Moulin	1 927,80 € TTC
* Boulevard de la Gare	3 281,60 € TTC

Total pour l'année 2017 : 9 250,80 € TTC

Année 3 (2018) :

Vestiaires Football	3 048,28 € TTC
École Primaire	28 781,68 € TTC
Mairie (*)	33 724,40 € TTC

Total pour l'année 2018 : 65 554,36 € TTC

(*) – *Les travaux pourront s'étaler sur 6 ans avec demande de dérogation jusqu'en 2022.*

Concernant l'accessibilité des ERP hors 5^e catégorie, le classement qui a été effectué lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2015 est modifié comme suit :

La « Maison des Associations » prévue en 2017 est inscrite en 2016 pour un montant identique 26 900 € HT soit 32 280 € TTC et pour permettre un subvention dans le cadre de la DETR.

3° - ASSUJETTISSEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS À LA T.V.A. : (Délib. n° 1)

La Commune récupère la T.V.A. sur ses opérations d'investissement par deux canaux :

⇒ Le Fonds de Compensation TVA – Taux de restitution 16,404 % en 2016 et avec un différé d'un an : N+1.

⇒ L'assujettissement à la TVA.

Pour certaines opérations seulement dont la Salle Omnisports. On récupère la TVA l'année même à un taux de 20 %.

La Municipalité propose de retenir la 2^e solution.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte cette proposition : La salle omnisports sera assujettie à la TVA. Le montant des locations aussi.

4° - FUSION DES TROIS COMMUNAUTÉS :

Monsieur le Maire faisait le point sur ce projet qui devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2017.

D'ici là, les Élus Communautaires du Pays Marollais sont toujours en poste et les 10 délégués de la Commune de Marolles-les-Braults au sein de cette instance doivent se prononcer sur les affaires en cours, les investissements...

Marolles-les-Braults représente actuellement 10 élus sur les 31 que compte le Conseil Communautaire donc un poids conséquent.

Monsieur le Maire proposait donc que sur les questions importantes que doit traiter le Conseil Communautaire, les délégués de Marolles-les-Braults se prononcent **tous** dans le sens indiqué par le Conseil Municipal de Marolles-les-Braults : Il serait demandé au Conseil Municipal sa position sur les propositions de la Communauté et, les délégués de Marolles-les-Braults voteraient en ce sens. Ce serait en quelque sorte un vote lié. Le Conseil Municipal n'a pas donné suite à cette proposition.

Toutefois, Monsieur le Maire évoquait le sujet de la fiscalité communautaire. Deux pourcentages d'augmentation sont envisagés : 2 % et 5 %.

Monsieur le Maire demandait au Conseil Municipal qu'elle serait sur la question, sa position ?
(19 votants : 13 pour 5 % - 6 contre)

Monsieur le Maire indiquait que lui voterait donc pour 5 % d'augmentation au prochain bureau communautaire, fidèle à sa position : les Élus délégués de la Commune au sein de la Communauté de Communes doivent retranscrire les positions de la Commune de Marolles-les-Braults traduites par son Conseil Municipal.

5° - SIGNALISATION :

Après examen des différentes propositions reçues, l'Entreprise retenue est la Société « SELF-SERVICE » pour un total pose incluse de **27 575,04 € TTC**

Le Conseil Municipal doit se déterminer pour les couleurs.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Vert et bordeaux, là où les autres mobiliers le sont.

6° - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 10 MARS 2016 :

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Fabienne LETOURNEUX, Michel LUILLIER, Cécile PÉAN, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU, Christina VANDER ELST.

Étaient absents excusés : Claude MAUDUIT, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Émilie CONSONNI, Michel LOUAZÉ, Christelle GUIBERT

Vous trouverez ci-dessous les propositions d'investissement formulées : Les postes soulignés en jaune n'ont pas été retenus par la Commission des Finances.

Ont été retenus tous les programmes d'investissement portant en marge un astérisque. Le total de ces investissements représentent la somme de : **1 790 693,64 €**

Propositions investissements 2016					
					TTC
Bâtiments communaux					79 196,02 € *
	Maison des associations :		Toiture		18 068,02 €
			Fenêtres		26 368,00 €
			Portes		7 860,00 €
			Isolation		?
			Accessibilité		26 900,00 €
	Toiture La Poste				27 563,78 €
Ateliers Municipaux			matériel roulant		13 229,00 € *
	machine à désherber		achetée uniquement si subvention		48 000,00 €
Mairie					
	nouveau scann				1 050,00 € *
Ecole Maternelle					6 180,00 € *
	Local rangement pour vélos				2 400,00 €
	Machine à laver				480,00 €
	Ordinateur avec logiciels				1 200,00 €
	Jeux pour classes				360,00 €
	Jeux société				720,00 €
	Matériel de sport				480,00 €
	Ecran projection murale				360,00 €
	Lecteur CD				180,00 €
Cantine Scolaire					76 300,22 € *
	Fenêtres				46 368,00 €
	Portes				7 860,00 €
	Devis Arnaud Consonni				15 707,22 €
	Accessibilité				6 365,00 €
	Isolation				?
Ecole Élémentaire					12 338,00 € *
	Tableau numérique pour 6e classe				2 917,20 €
	3 postes informatique				3 240,00 €
	sonorisation				394,80 €
	Clôture autour circuit billes				786,00 €
	sécurisation				5 000,00 €
Eglise					7 955,40 € *
	Bodet pour parapoudre				1 115,40 €
	accessibilité				6 840,00 €
Salle Jean de la Fontaine					
	accessibilité				4 560,00 € *
Voirie					132 196,00 € *
	signalisation				28 000,00 €
	barrières				2 100,00 €
	Meviane - Inevia				12 096,00 €
	voirie communale				90 000,00 €
Voirie					496 330,80 €
	rue d'ebenhahn				224 494,80 €
	rue du minot				181 836,00 €
	autres voiries (bonio - parking - autres vc)				90 000,00 €
Enfouissement des réseaux					
	Saint Symphorien				14 400,00 € *
Rue Paul Chevalier / Bd de la Gare					800 000,00 € *
	DCI	Lot n°1			16 335,00 €
		Lot n°2	50% de 6187,50		3 712,50 €
	DAMO (Divaret)				3 000,00 €
	Lot n°1 voirie				714 021,36 €
	Lot n°2 Assainissement		50% de 270698,00		162 418,80 €
Gymnase					
	But de Hand				2 994,00 € *
Illuminations					7 200,00 € *
Eclairage Public					30 000,00 € *
Magasin de producteurs					6 500,00 € *

Nouvelle salle de sports					360 000,00 € *	
Accessibilité					247 682,23 €	
	Bâtiment 5e catégorie				99 742,23 €	
	Autres catégories estimation APAVE				147 940,00 €	
		Cascade (non concerné)		7 500 €		
		Salle PO	2016	3 800 €		
		Gymnase	2017	12 800 €		
		Eglise	2016	5 700 €		
		Bibliothèque	2018	89 000 €		
Dettes						
	Capital				135 945,00 € *	
Démolition Ancienne Salle des fêtes					102 000,00 €	
		Gesland-Hamelot			6 000,00 €	
		Démolition			96 000,00 €	
Réserves foncières		(tertereau et cidrerie)			100 650,00 € *	
					1 790 693,64 €	
soustraire l'excédent d'investissement					637 462,00 €	
					1 153 231,64 €	
					921 576,81 €	

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les différentes propositions émises par la Commission sont retenues par le Conseil Municipal pour la confection du Budget 2016.

3 ajouts cependant représentant un total de 6 000 €

- ⇒ 2 000 € pour compléter l'aménagement du Parc.
- ⇒ 2 000 € pour les fonds de livres pour la Bibliothèque.
- ⇒ 2 000 € pour le RASED

Ce budget sera proposé sans fiscalité supplémentaire et sans emprunt.

7° - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indiquait qu'en 2016 le repas des « Cheveux Blancs » qui a lieu traditionnellement le 8 mai de chaque année, serait financé par le Centre Communal d'Action Sociale dont c'est la vocation.